



Villeneuve Sous Dammartin

N°A 2021 09 31

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
ARRÊTE DU MAIRE

TEMPORAIRE

Le Maire de la Commune de Villeneuve Sous Dammartin,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212 – 1 et 2, L 2213 – 1 et L 2215 - 1
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411 – 29 à R 411 – 32
- Vu la loi n° 82 – 213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
- Vu la demande de la Société Les Jardins de Frédéric du 23 septembre 2021 en vue d'effectuer la taille d'arbres sur la commune

OBJET :

**Elagage des arbres
Place de la Mare**

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité du public circulant Rue des Acacias, afin de permettre à l'entreprise Les Jardins de Frédéric 12 rue Montaubert 77230 Saint Mard – M. Lemarignier 06 73 32 27 64 – contact@lesjardinsdefrederic.com de réaliser les travaux de tailles des arbres Place de la Mare à Villeneuve Sous Dammartin.

Les travaux seront réalisés le 06 octobre 2021 et le 07 octobre 2021 de 9h à 17h.

ARRETONS :

ARTICLE 1 :

Pendant la période du 06 octobre 2021 et du 07 octobre 2021 de 8h à 18h le stationnement sera INTERDIT pour tous les véhicules côté du 2bis rue des Acacias (ferme de Mme Fournier) sur l'emprise du chantier, sauf pour les services de sécurité et l'entreprise effectuant les travaux, afin de lui permettre d'effectuer la taille des arbres.

Le 07 octobre 2021 de 14h à 18h le stationnement sera également INTERDIT au niveau des 2 arbres situés à l'angle de la Place de la Mare côté rue de Paris.

ARTICLE 2 :

Les Services Techniques sont chargés de mettre en place la signalisation adéquate et d'en assurer la maintenance pendant toute la durée de l'interdiction.

ARTICLE 3 :

Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances

ARTICLE 4 :

Madame le Maire de Villeneuve Sous Dammartin, Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin en Goële, sont chargés chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- *Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin*
- *Monsieur Le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Dammartin,*
- *La Société Les Jardins de Frédéric*

Fait à Villeneuve sous Dammartin, le 27 septembre 2021,

*Pour Le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Annick KOUSIGNIAN*

